

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS**
Extrait n° 24-05-15

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 17 JUIN 2024**

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	31	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	5	(b)
Nombre de procurations	4	(c)
Soit un total de votants potentiels de	40	(a+b+c)

Objet

Avenant bail kiné MSP

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :AZZARA Jean-François (BEUVEILLE) - J WEISS (EPIEZ)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (Longuyon)- J SAILLET (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)-M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)—LECOINTRE C (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)— N FOULON (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) – HIBLOT P (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)-JIRKOVSKI E (Petit-failly)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- FAIETA M (PIERREPONT)-JENNESSON R (ST SUPPLET)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- -ROESER D (TELLANCOURT)-DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS) – VERRON L (VILLE HOUDLEMONT)-A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- DALLA RIVA JP (VILLETTE) – E GILLARDIN (VILLERS LE ROND) E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique): CLAUDET E (ALLONDRELLE)- ROUYER G (COLMEY)-R KLEIN (BASLIEUX)- D NEVEU (CHARENCEY) – P WINGEL (ST JEAN)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : JL WOJCIK à HOUSSON L (LONGUYON)- N FOULON à JP JACQUE (LONGUYON)- B DELATTRE (OTHE) à E CLAUDET (ALLONDRELLE)-H BIZOT à D PIEDFER (LONGUYON)- P GUILIN à JF AZZARA (BEUVEILLE)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 24/06/2024, que la convocation du Conseil avait été faite le 11 juin 2024
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

5 kinés étaient initialement installés au sein de la MSP. A ce jour seuls trois se partagent les locaux. Après discussion avec les élus référents, les kinés ont fait valoir leurs arguments, ZRR, loyers plus lourds à porter à 3 qu'à 5. Aussi, il est proposé de maintenir le montant des charges mais de répartir proportionnellement les loyers entre les 3 kinés présents.

Pour exemple :

Monsieur Quentin HENRIOT a signé un bail de location à usage strictement professionnel qui a débuté le 15/06/2019.

Il est nécessaire de passer un avenant pour modifier le prix du loyer à partir du 1er janvier 2024.

Le calcul pour le loyer est le suivant : $186m^2 * 6.3418€$ (tarif du m2 au 01/01/2024) / 5 * 3 = 707.82€

Le calcul pour les charges reste inchangé.

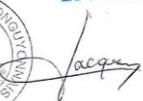
Il est nécessaire de lui rembourser la somme de 2 831.34€, le trop versé payé depuis le 1^{er} janvier 2024

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A L'UNANIMITE

DECIDE de valider la nouvelle répartition des loyers et d'autoriser le Président à rembourser aux kinés le trop versé depuis le 01/01/2024

Le Président



FAIT à LONGUYON le 24/06/2024

Jean-Pierre JACQUE